Flash Info n° 12

SCPI PFO2

COMMERCIALISATION OFFRE BPCE VIE

A PARTIR DU 18 MAI 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support **SCPI PFO2** (**PERIAL**), dont la commercialisation, pour l'offre BPCE Vie se déroulera du 18 mai 2020 jusqu'à **épuisement du stock de l'enveloppe disponible**.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La fiche d'information assurance vie PFO2
- La Note d'information/Statuts PFO2
- La plaquette commerciale PFO2
- Le DIC (Document d'Informations clés) PFO2

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.

Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV)

La saisie des opérations dans MyAssur est impérative.

En cas d'indisponibilité de certaines opérations dans MyAssur, elles devront être saisies en mode manuel sur WebAssur (cf. fiche technique ci-après).

Les demandes d'informations relatives aux dispositions applicables à l'offre BPCE Vie doivent être adressées à : CERC-relation-clients@natixis.com

Bien cordialement,

DDM

Département Expertise Accompagnement Caisses et Partenaires



DEACF	Continuateurs	DDIVI
CE: RBO - RA – RGP	Copies	BPCE Vie: G. Buard, S. Lancry, JF. Melin, C. Kelly, S. Renard, D. Baudo, M.
BPCE: CONFORMITE, D. ORENS, I. D'AINVAL, O. HAROUYTOUN, B. LE		Chauvet, F. Breynaert, H. Verre
Brestec, K. Taillandier		EVD: COMITE DE DIRECTION

DEACD

Contributeurs

SCPI PFO2

	- Dividende : Versés chaque trimestre, à compter de la date d'acquisition sans application du délai de jouissance. Réinvestissement sur					
	le support en euros du contrat. La distribution des revenus est subordonnée à la décision de l'assemblée générale des associés					
	- Code : PFO2 : QS0005083876					
	Valeurs au 31/12/2019 :	PFO2				
INFOS	Valeur de souscription	196 €				
ESSENTIELLES	Valeur de rachat	179,34 €				
	Les valeurs de souscription et de rachat sont en principe fixées une fois par an (sauf exception d'une expertise annuelle qui pourrait les modifier en cours d'année). La valeur ou prix de retrait correspond au prix de souscription du moment diminué de la commission de souscription de 8,5 %.					
PRODUITS CONCERNES						
DEVOIR DE CONSEIL	 Vérifier que le document SYNTHESE EPARGNE CONSEIL a Caisse d'Epargne. Un exemplaire doit être remis au client. Vérifier OBLIGATOIREMENT l'adéquation du produit avec 					
	MyAssur du 18/05/2020 jusqu'à épuisement du stock - Adhésion/souscription directe					
	 Versement complémentaire Arbitrage depuis : le support en euros du contrat, les UC permanentes, Un support temporaire en unités de compte échu présents 	dans les contrats MILLEVIE				
MODALITES D'ACCES A PARTIR DU 18/05/2020	 Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/ dém Adhésion et versement complémentaire pour les Persons de l'Epargne Handicap, de contrat démembré, de blocages contentieux Assureur Adhésion pour les Non-Résidents (tels que listés sur le bu 	nes Protégées, les Personnes Politiquement Exp	oosées et dans le cadre :			
	Accès impossible depuis les versements programmés					

SCPI PFO2

Frais propres au contrat d'assurance vie/de capitalisation :

- Sur Versements : Tarification selon produit concerné
- De Gestion : Prélevés mensuellement par réduction du nombre d'unités de compte et tarification selon produit
- **D'Arbitrage**: Prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit.

FRAIS

⚠ Premier arbitrage de l'année civile gratuit pour l'ensemble des produits.

Frais propres au support immobilier :

- Commission de souscription : 8,5%
- Commission de rachat : néant

COMMISSIONNEMENT

SCPI PFO2		Tarification	Commissionnement réseau CE	
Frais du support immobilier	Commission de souscription	8,5% Part Assureur : 6% Part PERIAL : 2.5%	3% (soit 50% x 6%)	
Frais assurance vie	Frais sur versement	Frais du contrat	60%	
	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%	

DIVIDENDE

Le dividende est versé chaque trimestre à compter de la date d'acquisition sans application du délai de jouissance

Réinvestissement automatique du dividende sur le fonds euros du contrat.

CONDITIONS DE SORTIE

- Renonciation,
- Rachat partiel ou total,
- Arbitrage,
- Décès (assurance vie),
- Terme du contrat (capitalisation).

GARANTIE

• Supports éligibles à la garantie plancher en cas de décès, uniquement pour les contrats d'assurance vie MILLEVIE Premium et MILLEVIE Infinie.

DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES

A remettre impérativement :

- La Fiche d'information assurance vie du support SCPI PFO2
- La note d'information / Statuts
- La plaquette commerciale
- Le DIC (Document d'Informations Clés)

Ces documents sont disponibles dans l'Espace Assurance Vie (MyEAV)

La note d'information et statuts ainsi que la plaquette commerciale sont également disponibles sur le site https://www.perial.com